

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2013

CONSOMMATION - (N° 1357)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE425

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 3 BIS

I. - Au début de l'alinéa 6, supprimer le mot :

« Ou ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression aux alinéas 7 et 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.